

Politique d'accueil des Personnes en situation de handicap

1. Engagement de l'organisme

L'organisme de formation s'engage à garantir l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap, conformément aux principes d'égalité des chances et de non-discrimination.

Chaque situation fait l'objet d'une **analyse individualisée** afin de proposer des adaptations pédagogiques, techniques et organisationnelles adaptées aux besoins du stagiaire et compatibles avec les exigences de la formation.

2. Recueil des besoins spécifiques

En amont de la formation :

- Identification des besoins spécifiques via un questionnaire ou un échange avec le stagiaire et/ou l'entreprise
- Coordination avec le référent handicap de l'entreprise, le cas échéant
- Étude de faisabilité des adaptations au regard des contraintes du site et des objectifs pédagogiques

Si nécessaire, l'organisme peut orienter vers des partenaires spécialisés.

3. Adaptations pédagogiques

Selon les besoins identifiés, les adaptations peuvent inclure :

- Aménagement des supports (polices adaptées, supports numériques, simplification des contenus)
- Adaptation du rythme de la formation (temps supplémentaires, pauses aménagées)
- Reformulation des consignes et accompagnement individualisé
- Utilisation de supports visuels, démonstratifs et pratiques renforcés
- Possibilité de séquençage des apprentissages

4. Adaptations techniques et matérielles

- Mise à disposition de matériel adapté (selon disponibilité et faisabilité)
- Aménagement de l'espace de formation (accessibilité, circulation, installation)
- Utilisation d'équipements de l'entreprise compatibles avec la situation de handicap
- Ajustement des postes de travail pour les exercices pratiques

En intra-entreprise, les adaptations tiennent compte des équipements et contraintes du site d'accueil.

5. Aménagements organisationnels

- Adaptation des horaires ou du découpage de la formation
- Mise en place de temps de récupération
- Possibilité d'accompagnement par un tiers (si autorisé)
- Organisation logistique facilitée (accès, stationnement, proximité des équipements)

6. Traçabilité et amélioration continue

- Les adaptations mises en place sont tracées dans le dossier de formation
- Une évaluation est réalisée avec le stagiaire et/ou l'entreprise
- Les retours sont intégrés dans une démarche d'amélioration continue

7. Référent handicap

L'organisme désigne un référent handicap chargé :

- D'accompagner les stagiaires concernés
- De coordonner les adaptations
- D'assurer le lien avec les entreprises et partenaires

Référent handicap : M. Sabri GORY 01.86.04.48.57 formation@alfred-gory.fr